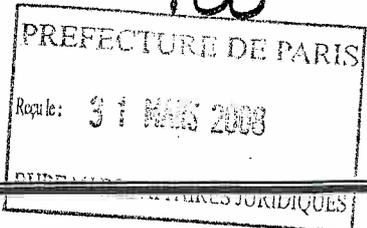


MARCHE n° 0891020



Acte d'Engagement (A.E.)

ooo

CONCEPTION / REALISATION / EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERE DES DECHETS DU SYCTOM SITUE A ROMAINVILLE - BOBIGNY

COMPRENANT UNE UNITE DE TRI/METHANISATION DES ORDURES MENAGERES,
UNE UNITE DE TRI DES COLLECTES SELECTIVES MULTIMATERIAUX, UNE UNITE DE
TRANSFERT DES OBJETS ENCOMBRANTS ET UNE PLATE-FORME PORTUAIRE.

ooo

Maître d'ouvrage
SYCTOM

Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération
parisienne

35, Bd de Sébastopol
75001 PARIS

Service compétent
SYCTOM

Direction Générale des Services Techniques
Direction Générale Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention

57, Bd de Sébastopol
75001 PARIS

Objet du marché : **Conception, réalisation, exploitation du centre de traitement multifilière des déchets su SYCTOM situé à Romainville - Bobigny**

Titulaire :

Date du Marché :	
Montant T.T.C. (en euros) :	
Imputation :	
Délibérations :	

Dialogue compétitif
en application des articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics 2004 pour la passation et code 2006 pour l'exécution.

Pouvoir adjudicateur :	: SYCTOM
Représentant du Pouvoir adjudicateur :	: Le Président du SYCTOM
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :	: Le Directeur Général des Services du SYCTOM
Ordonnateur :	: Le Président du SYCTOM
Comptable public assignataire des paiements :	: Monsieur le Receveur Général des Finances, Trésorier Payeur Général de la Région d'Ile-de-France EPIH 94 rue Réaumur 75 104 PARIS CEDEX 02

CSJ

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (Entreprise individuelle)..... 4

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (Société ou groupement d'intérêt économique)..... 5

ARTICLE 1 – CONTRACTANTS (Groupement d'entreprises)..... 6

ARTICLE 2 - PRIX..... 8

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION 9

ARTICLE 4 – PAIEMENTS..... 10

ARTICLE 5 – SOUS-TRAITANCE..... 11

ARTICLE 6 - DÉCLARATION..... 12

CSJ

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (Entreprise individuelle)

Je soussigné,

- Nom, Prénom :
- Agissant en mon nom personnel
- Domicilié à:
- N° d'identité SIRET :
- N° d'immatriculation INSEE :
- Code d'activité économique principale (APE) :
- Inscrit au registre du commerce et des sociétés

• le n° :

forme juridique :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ; après avoir établi les déclarations sur l'honneur prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics et en connaissance des obligations en découlant s'agissant des certificats et attestations à fournir au bénéfice de l'attribution du marché,

m'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au Règlement de la Consultation.

1.1. Avance

Conformément aux articles 87 et 89 du code des marchés publics une avance obligatoire est accordée au titulaire du marché.

- J'accepte le versement de l'avance, et m'engage à produire une garantie à première demande afin d'en garantir le remboursement, suivant les dispositions prévues au CCAP
- Je refuse le versement de l'avance

(cocher une des deux cases seulement)

CSJ

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (Société ou groupement d'intérêt économique)

Je soussigné,

- Nom, Prénom :
- Agissant au nom et pour le compte de la société : **URBASER SA**.
- En qualité de :
- Siège social :
- N° d'identité SIRET :
- N° d'immatriculation INSEE :
- Code d'activité économique principale (APE) :
- Inscrite au registre du commerce et des sociétés :
 - sous le numéro :- Tome 9181 forme juridique :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ; après avoir établi les déclarations sur l'honneur prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics et en connaissance des obligations en découlant s'agissant des certificats et attestations à fournir au bénéfice de l'attribution du marché,

m'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au Règlement de la Consultation.

1.1. Avance

Conformément aux articles 87 et 89 du code des marchés publics une avance obligatoire est accordée au titulaire du marché.

- J'accepte le versement de l'avance, et m'engage à produire une garantie à première demande afin d'en garantir le remboursement, suivant les dispositions prévues au CCAP
- Je refuse le versement de l'avance

(cocher une des deux cases seulement)

CSJ

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANTS (Groupement d'entreprises)

Nous soussignés,

- 1/ - Nom, Prénom : **Jesus Rodriguez Morilla** représenté par Claude Saint-Joly – directeur général Urbaser Environnement dûment habilité à cet effet
 - Agissant au nom et pour le compte de la société : **URBASER SA**
 - En qualité de : **Mandataire**
 - Siège social : **Avd. Tenerife, 4-6, 28703 - San Sebastián de los Reyes (Madrid)**
 - N° d'identité SIRET : **Feuille 86006-2 – Folio 167 – Tome 9181 enregistrée à Madrid (Espagne)**
 - N° d'immatriculation INSEE :
 - Code d'activité économique principale (APE) : **CNAE 000**
 - Inscrite au registre du commerce et des sociétés : **MADRID**
 - sous le numéro : **Feuille 86006-2 – Folio 167 – Tome 9181** forme juridique : **SA**

- 2/ - Nom, Prénom : **Claude Saint-Joly**
 - Agissant au nom et pour le compte de la société : **VALORGA INTERNATIONAL SAS**
 - En qualité de : **Directeur Général**
 - Siège social : **1178, avenue Albert Einstein – BP 51 – 34935 Montpellier cedex 09**
 - N° d'identité SIRET : **444 540 496 000 15**
 - N° d'immatriculation INSEE :
 - Code d'activité économique principale (APE) : **742 C**
 - Inscrite au registre du commerce et des sociétés : **MONTPELLIER**
 - sous le n° : **444 540 496** forme juridique : **SAS**

- 3/ - Nom, Prénom : **Jean-Robert MAZAUD**
 - Agissant au nom et pour le compte de la société : **S'PACE architecture & environnement**
 - En qualité de : **Président**
 - Siège social : **111, rue Molière – 94200 Ivry sur Seine**
 - N° d'identité SIRET : **319 294 351 000 55**
 - N° d'immatriculation INSEE :
 - Code d'activité économique principale (APE) : **742 A**
 - Inscrite au registre du commerce et des sociétés : **Créteil**
 - sous le n : **319 294 351** forme juridique : **SA**

CSJ

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ; après avoir établi les déclarations sur l'honneur prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics et en connaissance des obligations en découlant s'agissant des certificats et attestations à fournir au bénéfice de l'attribution du marché,

nous ENGAGEONS sans réserve en tant qu'entreprises groupées, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au Règlement de la Consultation.

L'entreprise URBASER SA est mandataire du groupement. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de l'ensemble de ses co-traitants pour l'exécution du marché.

1.1 Avance et groupement

Conformément aux articles 87 et 89 du code des marchés publics une avance forfaitaire est accordée au titulaire du marché :

1er co-traitant (le mandataire)

J'accepte le versement de l'avance, et m'engage à produire une garantie à première demande afin d'en garantir le remboursement, suivant les dispositions prévues au CCAP

Je refuse le versement de l'avance

(cocher une des deux cases seulement)

2ème co-traitant : (si groupement conjoint) : (VALORGA INTERNATIONAL)

J'accepte le versement de l'avance, et m'engage à produire une garantie à première demande afin d'en garantir le remboursement, suivant les dispositions prévues au CCAP

Je refuse le versement de l'avance

(cocher une des deux cases seulement)

3ème co-traitant : (si groupement conjoint) : (S'PACE.)

J'accepte le versement de l'avance, et m'engage à produire une garantie à première demande afin d'en garantir le remboursement, suivant les dispositions prévues au CCAP

Je refuse le versement de l'avance

(cocher une des deux cases seulement)

CSJ

ARTICLE 2 - PRIX

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.

L'évaluation de l'ensemble des prestations du marché, telle qu'elle résulte de l'Etat des Prix Forfaitaires et du détail estimatif, s'établit ainsi :

A) Montant des études de conception et de maîtrise d'oeuvre :

Montant forfaitaire HT	14 335 674,04 euros H.T.
T.V.A. au taux de 19,6%	2 821 552,10 euros
Montant forfaitaire TTC	17 217 226,10 euros T.T.C

Montant forfaitaire du marché T.T.C. en toutes lettres (en euros) : dix sept million deux cent dix sept mille deux cent vingt six euros et dix centimes

B) Montant des travaux :

Montant forfaitaire HT	175 309 201,49 euros H.T.
T.V.A. au taux de 19,6%	34 360 603,49 euros
Montant forfaitaire TTC	209 669 804,98 euros T.T.C.

Montant en toutes lettres (en euros T.T.C.) : deux cent neuf millions six cent soixante neuf mille huit cent quatre euros et quatre vingt dix huit centimes

C) Montant de l'exploitation :

Montant H.T.	185 458 811,63 euros HT
T.V.A. au taux de 5,5%	10 200 234,64 euros
Montant T.T.C.	195 659 046,27 euros TTC

Montant en toutes lettres (en euros T.T.C.) : cent quatre vingt quinze millions six cent cinquante neuf mille quarante six euros et vingt sept centimes

D) Montant de la maintenance :

Montant H.T.	35 040 353,27 euros HT
T.V.A. au taux de 5,5%	1 927 219,43 euros
Montant T.T.C.	36 967 572,70 euros TTC

Montant en toutes lettres (en euros T.T.C.) : trente six millions neuf cent soixante sept mille cinq cent soixante douze euros et soixante dix centimes

CSJ

E) Montant total du marché :

Montant H.T. :	410 204 040,42 euros HT
T.V.A. au taux de 19,6% :	49 309 609,67 euros
Montant T.T.C. :	459 513 650,10 euros TTC

Montant en toutes lettres (en euros T.T.C.) : quatre cent cinquante neuf millions cinq cent treize mille six cent cinquante euros et dix centimes

En cas de groupement conjoint, le montant des prestations que chaque membre s'engage à exécuter est la suivante (la répartition détaillée est jointe en annexe) :

1er cotraitant	395 808 366,42 € HT€TTC (Montant hors taxes en toutes lettres) : trois cent quatre vingt quinze millions huit cent huit mille trois cent soixante six euros et quarante deux centimes
2ème cotraitant	9 995 674,00 € HT€TTC (Montant hors taxes en toutes lettres) : neuf millions neuf cent quatre vingt quinze mille six cent soixante quatorze euros
3ème cotraitant	4 400 000,00 € HT€TTC (Montant hors taxes en toutes lettres) : quatre millions quatre cent mille euros

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION

La durée du marché est de 144 mois dont 92 mois d'exploitation du nouveau centre.

CSJ

ARTICLE 4 – PAIEMENTS

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

1er co-traitant (mandataire) : TRANSMIS ULTERIEUREMENT

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- clé RIB
- auprès de :
- Code banque
- Code guichet

2ème co-traitant : TRANSMIS ULTERIEUREMENT

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- clé RIB
- auprès de :
- Code banque
- Code guichet

3ème co-traitant : TRANSMIS ULTERIEUREMENT

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- clé RIB
- auprès de :
- Code banque
- Code guichet

(relevés d'identité bancaire ci-joints)

Toutefois, le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, avenants ou actes spéciaux.

CSJ

ARTICLE 5 – SOUS-TRAITANCE

L'(Les) annexe(s) n° ... au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage/nous envisageons* de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage/nous envisageons* de sous-traiter conformément à cette (ces) annexe(s) est de :

Montant H.T. :euros
 T.V.A. au taux de 19,6% :euros
 Montant T.T.C. :euros
 Montant T.T.C. en toutes lettres :
euros

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage/nous envisageons* de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, après avoir demandé en cours de marché leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement les concernant à la personne responsable du marché.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter au nantissement.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION en euros		
	H.T.	TVA 19,6%	T.T.C.
TOTAL			

Le montant maximal de la créance que je pourrai/nous pourrons* ainsi présenter en nantissement est ainsi ramené àeuros T.T.C.

* rayer les mentions inutiles

CSJ

ARTICLE 6 - DÉCLARATION

Les déclarations et attestations sur l'honneur établies en application des dispositions définies aux articles 43, 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics sont jointes en annexe au présent Acte d'engagement.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent Acte d'Engagement.

Fait en un seul original

à Montpelleri

le 27/12/2007

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé"

lu et approuvé,

Signature(s) du(des) contractant(s)

[Signature]
URBASER SA
PP

Marché n° : 08 91 020

Titulaire : Groupement URBASER / VALORBA / S'PACE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

A PARIS, le : 26 MARS 2008



Le Pouvoir Adjudicateur

[Signature]
Le Président du SYCTOM

Centre de traitement multifilière de Romainville

REÇU NOTIFICATION DU MARCHE LE :

(cachet et signature du titulaire)

CSJ

DIALOGUE COMPETITIF POUR LA CONCEPTION / LA REALISATION / L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERE DES DECHETS DU SYCTOM SITUE A ROMAINVILLE / BOBIGNY

COMPRENANT UNE UNITE DE TRI/METHANISATION DES ORDURES MENAGERES, UNE UNITE DE TRI
DES COLLECTES SELECTIVES MULTIMATERIAUX, UNE UNITE DE TRANSFERT
DES OBJETS ENCOMBRANTS ET UNE PLATE-FORME PORTUAIRE.

Rappel des pièces, constituant le marché, outre les pièces exigées au CCAP (Chapitre 2) et au CCTP

I) Les réponses ci-après aux questions des candidats en cours de consultation une fois adressé le cahier des charges définitif aux candidats.

- Questions URBASER du 19 novembre 2007
- Question URBASER du 17 décembre 2007
- Courrier réponse du 23 novembre 2007
- Courrier réponse du 10 décembre 2007
- Courrier réponse du 17 décembre 2007
- Courrier réponse du 20 décembre 2007
- Courrier réponse du 7 décembre 2007 comprenant :
 - annexe 1 A : contrat de constitution des servitudes EDF pour INTERGOODS
 - annexe 1 B : plans et caractéristiques des lignes électriques sur le site de Bobigny
 - annexe 2 : graphiques de répartition des apports horaires des OMR sur le site de Romainville sur trois semaines types en 2007
 - annexe 3 : rapport de campagne de caractérisation des OM du SYCTOM – mars 2007 – BRGM
 - annexe 4 : tableau de répartition de la masse salariale du centre actuel de Romainville en 2007
 - annexe 5 : (uniquement remise par voie postale) – diagnostic amiante du centre actuel de Romainville

L'ensemble des pièces précitées s'applique dans l'ordre chronologique. En cas de discordance entre celles-ci, la prééminence est donnée à la plus récente.

II) Les demandes de précisions du SYCTOM en cours d'analyse des offres

A compter du 9 janvier 2008 jusqu'au 15 février 2008 et les réponses afférentes :

- Réponse du 11 janvier 2008 suite à la 1^{ère} demande du 9 janvier 2008
- Réponse du 21 janvier 2008 suite à la 2^{ème} demande du 18 janvier 2008
- Réponse du 28 janvier 2008 suite à la 3^{ème} demande du 24 janvier 2008
- Réponse du 28 janvier 2008 suite à la 4^{ème} demande du 25 janvier 2008
- Réponse du 30 janvier 2008 suite à la 5^{ème} demande du 25 janvier 2008
- Réponses du 8 février 2008 suite aux 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} demandes des 5,6 et 7 février 2008
- Réponse du 14 février 2008 suite à la 9^{ème} demande du 13 février 2008
- Réponses du 15 février 2008 suite aux 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} demandes des 14 et 15 février 2008
- Réponse du 15 février suite à la demande de documents techniques du 14 février 2008

L'ensemble des pièces précitées s'applique dans l'ordre chronologique. En cas de discordance entre celles-ci, la prééminence est donnée à la plus récente.



POUVOIR

Je, soussigné Jesus Rodriguez Morilla, Mandataire du groupe Urbaser SA donne pouvoir à Monsieur Claude Saint-Joly – Directeur général de la société Urbaser Environnement, pour signer toutes les pièces relatives à la candidature, l'offre et au marché de « Conception, réalisation, exploitation d'un centre de tri des collectes sélectives et de tri-méthanisation des ordures ménagères à Romainville » pour le compte de la société Urbaser.

Fait à Madrid, le 8 septembre 2006

Urbaser, S.A.

P.P.

Jesus Rodriguez Morilla

CSJ



POUVOIR

Je soussigné **Jean Robert MAZAUD**, Président de **S'PACE SA**, donne pouvoir à Monsieur **Claude Saint-Joly**, président directeur général de **URBASER environnement**, pour représenter auprès du SYCTOM, en tant que mandataire, le groupement « **URBASER / VALORGA / S'PACE** » dans le cadre de la remise de l'offre pour la conception, réalisation et exploitation du centre de traitement multi-filière de déchets du SYCTOM situé à Romainville-Bobigny (93).

Fait à Ivry-sur-Seine, le 20 décembre 2007.

Jean Robert MAZAUD,
Président de S'pace SA

CSJ

Paris, le

01 AVR. 2008

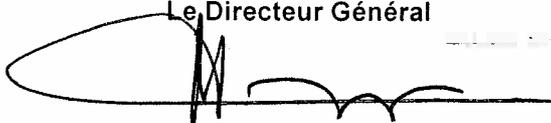
CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Le montant de **14 935 674,04 € HT** porté au A) *Montant des études de conception et de maîtrise d'œuvre* de l'article 2 de l'Acte d'Engagement du marché n° 08 91 020 relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation du centre de traitement multifilière des déchets du SYCTOM situé à Romainville – Bobigny doit être lu et corrigé par le montant **14 395 674, 04 € HT** (17 217 226,10 € TTC) suite à l'inversion de deux chiffres lors des reports des prix par le candidat.

Suite à l'analyse des services de l'offre et de son dossier de prix, et conformément au procès-verbal de la Commission de la procédure de dialogue compétitif du 20 février 2008, le montant du marché attribué par la Commission est de **14 395 674, 04 € HT** (~~262 251 700, 68 € TTC~~) pour le montant des études de conception et de maîtrise d'œuvre de la tranche ferme.

Cette erreur, strictement matérielle, n'a aucune incidence financière sur le prix total du marché.

Pour le Président du SYCTOM
Et par Délégation
Le Directeur Général



Michel CAMY-PEYRET